



Quatre fumeurs ont été placés à une table voisine

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 4 janvier 2004

Bonjour

Nous nous sommes rendus ce lundi 22 décembre au XXX à Lille (Villeneuve d'Ascq) pour déjeuner.

Nous avons demandé d'être placés dans la zone non fumeurs ! Quatre fumeurs ont été placés à une table voisine. Notre remarque a reçu une réponse tout à fait ironique.

Nous avons quitté ce restaurant.

Pouvez vous me faire savoir où il me sera possible de me plaindre de cette désagréable situation qui devient très fréquente.

Merci de votre réponse.

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous souhaitez ensuite aller plus loin dans votre démarche, contactez-nous à nouveau.